La représentation de l'Église orthodoxe russe auprès des organisations internationales européennes a commenté la réponse des autorités ukrainiennes à l'interpellation des rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les violations des droits des croyants

Le commentaire a été publié par le Département d'information de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Le 20 mai 2019, le ministère des Affaires étrangères d'Ukraine a présenté une réponse à l'interpellation des rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les violations des droits des croyants de l'EOU en 2014-2018, par l'intermédiaire de la Représentation permanente de l'Ukraine auprès de l'ONU et des autres organisations internationales à Genève. Cette réponse parvient avec un retard de près de 5 mois. C'est la première fois que les organes centraux de l'état réagissent officiellement au problème des violations des droits des croyants de l'EOU au niveau international, exprimant par écrit leur position, bien que le document laisse beaucoup de questions sans réponse. Le texte intégral de la réponse est disponible auprès du système des rapporteurs spéciaux de l'ONU.

Pour mémoire, le 30 octobre 2018, plusieurs rapporteurs spéciaux de l'ONU (chargé de la liberté de religion et de conviction, chargé des peines sans enquête judiciaire préalable et des peines arbitraires, chargé de la promotion et de la protection du droit à la liberté d'opinion et à sa libre expression, chargé des droits à la liberté de rassemblement et d'association) ont adressé une interpellation à l'état ukrainien, le priant d'éclaicir la situation sur les raids contre les églises, sur les faits de violence et d'intimidation commis contre les fidèles de l'EOU, sur les discriminations et les infractions aux droits des croyants pendant la Procession ukrainienne nationale, sur l'absence d'enquête à la suite de plaintes, etc (cf : Mandates of the Special Rapporteurs).

Remarquons que la réponse officielle du ministère des Affaires étrangères ukrainien sur les faits d'infractions aux droits des croyants de l'EOU, déjà bien connus de la communauté internationale, contraste notoirement avec les déclarations haineuses de nombreux fonctionnaires ukrainiens, représentants de l'opinion publique et journalistes durant les années 2014-2018.

Le document déclare notamment que la Procession nationale s'était déroulée « paisiblement et sans infractions à l'ordre public », bien que tous se souviennent que les fidèles de l'EOU n'avaient pas été autorisés à se joindre à la procession à Odessa, comme le prouve une déclaration officielle du service de presse du diocèse d'Odessa, ainsi que des tentatives pour empêcher la procession à Zaporojié, où

16 autocars de fidèles ont été retenus sous différentes prétextes fallacieux.

Dans le même temps, la réponse du ministère de Affaires étrangères ukrainien sur l'affaire de la communauté religieuse de l'EOU de Ptitchia, région de Rovno, est peu claire. Le document informe les représentants de l'ONU que l'église a été saisie, sans préciser qui est à l'origine de cette décision. Rappelons que c'est le tribunal qui a demandé la saisie, à la demande des enquêteurs, dans le cadre d'une procédure pénale artificielle dont les motivations étaient strictement politiques. Ainsi, l'accès à l'église, qui appartient en propre à la communauté religieuse de l'EOU, a été bloqué. Le document ne dit pas pourquoi un bien immobilier appartenant à la communauté religieuse a été séquestré pendant plus d'an un et demi.

Il semble que les auteurs du document connaissent mal les faits autour de l'affaire du village d'Ekaterinovka, région de Ternopol, où les fidèles ont été violemment pris à parti par des forces armées, bien que les rapporteurs spéciaux de l'ONU et d'autres structures internationales disposent d'informations documentées sur cette affaire.

Les autorités ukrainiennes s'expriment avec éloquence sur la construction d'églises aux villages de Kotioujiny, Ekaterinovka et Kolossovaïa (région de Ternopol). La lecture du document laisse croire que ces églises ont été construites par l'état. Or, elles ont été bâties par les fidèles eux-mêmes, qui rencontraient une résistance violente de la part des autorités locales, bien que ces églises aient été construites sur des terrains privés, les autorités locales n'ayant donc pas même eu à fournir de terrain.

Quant à l'appréciation donnée par les diplomates de l'activité du métropolite Serge de Ternopol et de Kremenets, hiérarque faisant autorité dans l'EOU, nous leur en laissons la responsabilité. La réponse officielle du ministère des Affaires étrangères ukrainien précise notamment : « Des conflits ont eu lieu dans ces villages (ndr : de la région de Ternopol) durant les années 2014-2017. Principalement à cause de la situation socio-politique, des positions prises par une partie du clergé de l'EOU sur les évènements dans l'est de l'Ukraine et de certains manquements dans l'organisation de la direction des diocèses. Le responsable du diocèse n'a participé à aucune des manifestations organisées par les communautés religieuses ou par les organes de l'état en vue du dialogue et de la recherche de solutions de compromis. Pendant les rencontres organisées par les autorités pour trouver une sortie à la situation de crise, il a été clair que le diocèse de l'EOU n'était pas prêt à chercher un compromis et ne voyait pas l'utilité d'un dialogue avec l'EOU-PK, qu'il accusait de raids violents contre ses églises. » De notre point de vue, ce témoignage n'est pas éthique et ne correspond pas à la réalité. Il laisse l'impression que les auteurs du document officiel n'ont pas cherché à étudier objectivement la situation, car, depuis 2015, c'est précisément le métropolite Serge ou ses délégués qui organisent des rencontres, non seulement avec les fonctionnaires locaux, mais avec les représentants de l'OSCE, lesquels inspectent régulièrement le diocèse de Ternopol. Nous informons toutes les personnes intéressées que c'est

justement dans la région de Ternopol, à l'initiative de l'OSCE et avec la bénédiction de l'évêque diocèsain, qu'a été envisagée une tentative de dialogue entre les représentants de l'EOU, de l'EOU-PK et de l'EOUA. Malgré les efforts entrepris, les autorités régionales n'ont pu, ou n'ont voulu obtenir le respect de la loi dans les situations conflictuelles où l'infraction aux droits des fidèles de l'EOU était évidente.

La réponse du ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine, communiquée par la Représentation permanente de l'Ukraine auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève, à l'interpellation des rapporteurs spéciaux de l'ONU témoigne une fois de plus que les faits de violation systématique des droits des fidèles de l'EOU, citoyens ukrainiens, sont désormais connus au niveau internationale. L'Église orthodoxe ukrainienne continue à espérer que les problèmes indiqués seront résolus au plus tôt et que les représentants des autorités ukrainiennes n'auront plus l'occasion de réponse à une interpellation de la communauté internationale.

Source: https://mospat.ru/fr/news/46294/